P 605 223
Juillet–août–
septembre 2015

bpost
PB-PP | B-68978
BELGIE(N) - BELGIQUE

CGSP ENSEIGNEMENT
HAINAUT OCCIDENTAL

SPECIAL CONGRES ELECTIF DU SECTEUR ENSEIGNEMENT

Ed .resp: Rita DEHOLLANDER–
CGSP Enseignement
Place Verte 15- 7500 Tournai
Bureau de dépôt : Mouscron

Elections syndicales

2015 est une année de renouvellement statutaire des instances syndicales du secteur, donc de chacune de ses Régionales.

La présente revue, adressée à chaque affilié, reprend les appels aux candidats, les modalités et le calendrier du processus d'élection des futures instances.

Le Bureau Exécutif Régional et le Congrès Régional

Le Bureau Exécutif Régional est l'organe de direction de la Régionale. Ses membres sont élus pour 4 ans. Il se réunit en principe une fois tous les deux mois, ou plus suivant les nécessités de la vie syndicale.

Il y a lieu d'élire :

a) les membres du Bureau Exécutif Régional représentant les affiliés selon une répartition basée sur

- les formes et niveaux d'enseignement
- la répartition entre les actifs et non actifs

(la répartition détaillée des mandats est reprise en ANNEXE 1)

b) les titulaires des mandats suivants :

- secrétaire régional
- trésorier régional
- trésorier régional adjoint
- président régional
- vice-président régional

- Le président, les vice-présidents, le secrétaire régional, le trésorier régional, le trésorier régional adjoint et le technicien mis à la disposition de la régionale par le secteur, constitueront le Secrétariat Régional.

Pour ces mandats, excepté celui du technicien car c'est un détachement par année scolaire, l'élection se fait par le Congrès Régional qui se compose des membres du Bureau Exécutif Régional élus par les affiliés qu'ils représenteront pendant les 4 ans de période statutaire.
A ceux-ci s'ajoutent, en nombre égal, des délégués au Congrès désignés selon le même dispositif que celui prévu pour les membres du Bureau Exécutif Régional.

L'élection des membres du Bureau Exécutif Régional (pour 4 ans) et des délégués au Congrès se fait donc préalablement à la tenue du Congrès lui-même.

c) les vérificateurs aux comptes :
Conformément aux statuts de la CGSP et au ROI. de la Régionale, il y a lieu d'élire pour la période statutaire 3 vérificateurs aux comptes. Ils ne peuvent pas être membres du Bureau Exécutif Régional.

Appel aux candidats

Mandats à pourvoir :

38 membres du Bureau Exécutif Régional selon la répartition fixée en ANNEXE 1

Conditions d'éligibilité :

- être affilié au secteur enseignement de la Régionale du Hainaut occidental
- être en ordre de cotisation **depuis 2 ans au moins**
- pour les membres en activité, **être affecté dans le niveau et la forme d'enseignement que l'on souhaite représenter**

Procédure :

si pour un niveau, le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre total de mandats à pourvoir, les candidats sont élus d'office

Si le nombre de candidats excède le nombre total de mandats à pourvoir pour un niveau, il sera procédé à une élection pour ce niveau lors d'une Assemblée Générale

b) **1 secrétaire régional permanent**

Conditions d'éligibilité :

- être affilié au secteur enseignement de la Régionale du Hainaut occidental
- avoir fait partie du Bureau Exécutif Régional durant les 5 dernières années au moins
- être domicilié dans le ressort géographique de la Régionale
- être nommé à titre définitif à temps plein dans un établissement d'enseignement ou un centre P.M.S. situé dans le ressort géographique de la Régionale ou y avoir fonctionné pendant 5 ans au moins au cours des 8 dernières années

N.B. : l'actuelle titulaire du mandat, la cde Rita DEHOLLANDER, est candidate au renouvellement de son mandat.
(Cette mention dans l'appel aux candidats est imposée par le ROI)

c) **1 trésorier régional et 1 trésorier régional adjoint**

Conditions d'éligibilité :

- être affilié au secteur enseignement de la Régionale du Hainaut occidental
- être affilié au secteur enseignement depuis au moins 5 ans
- exercer une activité de militant au sein de la Régionale depuis au moins 4 ans

NB : l'actuel titulaire du mandat de trésorier régional, le cde Brahim Ahajji, est candidat au renouvellement de son mandat.

d) **1 président**

Conditions d'éligibilité :

- être affilié au secteur enseignement de la Régionale du Hainaut occidental
- être affilié au secteur enseignement depuis au moins 5 ans
- exercer une activité de militant au sein de la Régionale depuis au moins 4 ans

NB : l'actuel titulaire du mandat de président, le cde Marc Goossens, est candidat au renouvellement de son mandat.

(Cette mention dans l'appel aux candidats est imposée par le ROI)

e) **3 vice-présidents**

Conditions d'éligibilité :

- être affilié au secteur enseignement de la Régionale du Hainaut occidental
- être affilié au secteur enseignement depuis au moins 5 ans
- exercer une activité de militant au sein de la Régionale depuis au moins 4 ans

NB : les titulaires actuels des mandats de vice-présidents, les cdes Bertrand Destrebecq, Frédéric Hinnekens, Fabienne Roland, sont candidats au renouvellement de leurs mandats.

(Cette mention dans l'appel aux candidats est imposée par le ROI)

f**) 3 vérificateurs aux comptes**

Conditions d'éligibilité :

- être affilié au secteur enseignement de la Régionale du Hainaut occidental
- être affilié au secteur enseignement depuis au moins 5 ans
- exercer une activité de militant au sein de la Régionale depuis au moins 4 ans

N.B. : Les titulaires actuels des 3 mandats de vérificateurs aux comptes, les cdes Katty CRETTEUR, Valérie GILLEBERT et Stéphane CAPELLE, sont candidats au renouvellement de leurs mandats.

(Cette mention dans l'appel aux candidats est imposée par le ROI

Procédure :

pour les mandats visés aux points *b), c) d) e) et f),* si le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de mandats à pourvoir, les candidats sont élus d'office ; à défaut, le Congrès procédera à l'élection

g**) 38 délégués au Congrès Régional du samedi 21 novembre 2015, selon la répartition fixée à l'ANNEXE 1**

- être affilié au secteur enseignement de la Régionale du Hainaut occidental
- être en ordre de cotisation
- pour les membres en activité, être affecté dans le niveau et la forme d'enseignement que l'on souhaite représenter.

Procédure :

si pour un niveau, le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre total de mandats à pourvoir, les candidats sont élus d'office.

si le nombre de candidats excède le nombre total de mandats à pourvoir pour un niveau, il sera procédé à une élection lors d'une Assemblée Générale.

Forme des candidatures:

- **les candidatures aux mandats de membre du Bureau exécutif Régional** s'introduisent au moyen du formulaire repris en **ANNEXE 2**

- **les candidatures aux mandats de secrétaire régional, trésorier régional, trésorier régional adjoint président, vice-président, vérificateur aux comptes** s'introduisent au moyen du formulaire repris en **ANNEXE 3**.

- **les candidatures pour être délégué uniquement au Congrès** du samedi 21 novembre 2015 s'introduisent au moyen du formulaire repris en **ANNEXE 4.**

- Les candidatures pour être délégué d'établissement s'introduisent au moyen du formulaire repris en **ANNEXE 5**

Calendrier

Introduction des candidatures :
Les candidatures aux différents mandats doivent être introduites **pour le jeudi 15 octobre 2015,** au moyen du formulaire prévu
- soit par mail à rita.dehollander@cgsp.be
- soit par fax au 069/22 61 53
- soit par courrier à l'adresse mentionnée sur ce formulaire, cachet de la poste faisant foi

- L'élection des membres représentant les affiliés au Bureau Exécutif Régional aura lieu lors d'une Assemblée Générale, pour les mandats pour lesquels une élection est nécessaire, dans les locaux de la CGSP

Le mercredi 21 octobre 2015 à 14H à Tournai – Place Verte 15
selon les mandats concernés.

Il en sera de même pour l'attribution des mandats de délégués au Congrès statutaire.

- Le Congrès statutaire se tiendra le samedi 21 novembre 2015 à 10 heures dans les locaux de la CGSP Place Verte 15 à Tournai.

Annexe 1

Composition du Bureau Exécutif Régional

Répartition des 38 mandats de membres du Bureau Exécutif Régional **2015 – 2019**

Fondamental	8
Secondaire	10
Spécialisé	4
Internats	2
Supérieur	3
Promotion sociale et Enseignement artistique	3
CPMS	1
Définitifs en fonction de promotion	3
Pensionnés D.P.P.R	4

ANNEXE 2

CANDIDATURE A UN MANDAT DE MEMBRE DU BUREAU EXECUTIF REGIONAL
(Vaut d'office aussi pour un mandat de délégué au Congrès du 21 novembre 2015)

Identification

Nom et prénom : .....

Adresse : Rue ..... n° .....

Code postal ..... Localité .....

Téléphone .....GSM ……..
Courriel …….. …..

Etablissement(s) : .....

Fonction(s) exercée(s) : ……
……

Mandat sollicité (cocher la case correspondant au mandat sollicité)

- ⎔ Fond ordinaire
- ⎔ Sec. Ordinaire
- ⎔ Spécialisé
- ⎔ Internats
- ⎔ Supérieur
- ⎔ Promotion Sociale + enseignement artistique
- ⎔ CPMS
- ⎔ Définitifs en fonction de promotion
- ⎔ Pensionné – DPPR

Date et signature,

Candidature à rentrer pour **le 15 octobre 2015**,
soit par mail à rita.dehollander@cgsp.be,
soit par fax au 069/22 61 53
soit par courrier à l'adresse mentionnée sur ce formulaire, cachet de la poste faisant foi. à la C.G.S.P. - secteur Enseignement - Place Verte 15 - 7500 TOURNAI

ANNEXE 3

CANDIDATURE A UN MANDAT DE : Secrétaire régional— Trésorier régional— Trésorier régional adjoint—Président régional— Vice-président régional— Vérificateur aux Comptes

Identification

Nom et prénom : .....

Adresse : Rue ..... n° .....

Code postal ..... Localité .....

Téléphone .....GSM .....

Courriel .....

Etablissement(s) : Définitif à .....

.....

Fonction (s) exercée (s) : ....

Mandat sollicité (cocher la case correspondant au mandat sollicité)

- ⎔ Secrétaire Régional permanent
- ⎔ Trésorier Régional
- ⎔ Trésorier Régional adjoint
- ⎔ Président régional
- ⎔ Vice-président régional
- ⎔ Vérificateur aux comptes

N.B. : il y a incompatibilité entre respectivement un mandat de secrétaire régional, trésorier régional ou trésorier régional adjoint et un mandat de vérificateur aux comptes

Date et signature,

Candidature à rentrer pour **le 15 octobre 2015**,

- soit par mail à rita.dehollander@cgsp.be,
- soit par fax au 069/22 61 53
- soit par courrier à l'adresse mentionnée sur ce formulaire, cachet de la poste faisant foi. à la C.G.S.P. - secteur Enseignement - Place Verte 15 - 7500 TOURNAI

ANNEXE 4

CANDIDATURE A UN MANDAT DE DELEGUE AU CONGRES STATUTAIRE

(vaut uniquement pour participer au Congrès du 21 novembre 2015)

Identification

Nom et prénom : .....

Adresse : Rue ..... n° .....

Code postal ..... Localité .....

Téléphone .....GSM .....
Courriel ....

Etablissement(s) : .....

Fonction (s) exercée (s) :.....

Mandat sollicité (cocher la case correspondant au mandat sollicité)

- ⎔ Fond ordinaire
- ⎔ Sec. Ordinaire
- ⎔ Spécialisé
- ⎔ Internats
- ⎔ Supérieur
- ⎔ Promotion Sociale + enseignement artistique
- ⎔ CPMS
- ⎔ Définitifs en fonction de promotion
- ⎔ Pensionné – DPPR

Date et signature,

Candidature à rentrer pour **le 15 octobre 2015**,

- soit par mail à rita.dehollander@cgsp.be,
- soit par fax au 069/22 61 53
- soit par courrier à l'adresse mentionnée sur ce formulaire, cachet de la poste faisant foi. à la C.G.S.P. - secteur Enseignement - Place Verte 15 - 7500 TOURNAI

ANNEXE 5

CANDIDATURE A UN MANDAT DE DELEGUE D'ETABLISSEMENT

APPEL AUX CANDIDATS POUR UN POSTE DE DELEGUE(E) SYNDICAL(E) DANS L'ÉTABLISSEMENT SUIVANT :

……..

Conditions d'éligibilité :

- être membre de la CGSP Enseignement HO
- être en règle de cotisations au secteur depuis au moins deux ans
- être définitif (ve) dans cet établissement

Candidature à introduire à l'aide du présent document **pour le 15 octobre 2015** soit par mail à rita.dehollander@cgsp.be ou par fax au 069/22 61 53 ou par voie postale, cachet de la poste faisant foi, à Rita DEHOLLANDER - CGSP – secteur "Enseignement" – Place Verte, 15 à 7500 Tournai

Dans l'éventualité où il n'y aurait qu'un(e) seul(e) candidat(e) celui (celle)-ci serait élu(e) d'office.

Si le vote est nécessaire, la date et les modalités de celui-ci vous seront communiquées ultérieurement.

Je soussigné(e) ……..

Adresse : rue ……..n° ……
Code postal : …… Localité…….....

☎ :……E-Mail……..

Fonction : ……..

Présente ma candidature au poste de délégué(e) syndical(e) dans l'établissement suivant : ……. où je suis nommé à titre définitif.

Date : …….. Signature : ……

Les titulaires actuels des mandats de délégués d'écoles sont candidats au renouvellement de leurs mandats sauf avis contraire de leur part.
(Cette mention dans l'appel aux candidats est imposée par le ROI)